



DIRECTION GENERALE

PROCES

VERBAL

CONSEIL

MUNICIPAL

PRÉSENTS : Mme EUSTACHE-BRINIO, M. DESCOUTS, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LOGEROT, Mme BERTHIER, M. LEVILAIN, Mme BERNARDIN, Mme BLANC, M. REYNES, M. BENGUEZZOU, Mme RAPAUD, M. BACHARD, M. NICOLLE, Mme BASQUIN, M. JEAN-JACQUES, M. ZAMOLO, Mme ADJAB, M. DUPUIS, Mme CHABRAT-LAZE, M. MONGREDIEN, Mme L'HOURL, M. BRIQUET, Mme POLI, M. DIVERT, M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN.

EXCUSÉS : M. MATCOVICH, Mme MULLER, Mme GRACIA, Mme KHELILI,

<u>PROCURATIONS</u> : M. MATCOVICH	à	M. REYNES
Mme MULLER	à	Mme ECHEGU-SANCHEZ
Mme GRACIA	à	Mme EUSTACHE-BRINIO
Mme KHELILI	à	M. BENGUEZZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DIVERT

DU

18 DECEMBRE 2008

(EXTRAIT DES DEBATS)

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 20 novembre 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2008.

M. DIVERT est désigné Secrétaire de séance.

Communications :

Mme EUSTACHE-BRINIO informe les membres du Conseil municipal que la municipalité a reçu un courrier de l'INSEE le 12 décembre 2008, portant le chiffre de la population légale en vigueur sur la ville de Saint Gratien à 21 612 habitants. Ce chiffre sera officialisé par la publication d'un décret à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que la ville de Saint Gratien a obtenu la deuxième fleur. Elle indique que la remise du prix a lieu habituellement au mois de novembre mais, exceptionnellement, elle aura lieu au mois d'avril 2009.

Par ailleurs, dans le palmarès du concours départemental des villes et villages fleuris, Mme EUSTACHE-BRINIO informe que pour la 4^{ème} année consécutive, Saint Gratien a obtenu le 1^{er} prix des villes propres. Elle adresse ses remerciements et ses félicitations à M. MATCOVICH, M. BENALDJIA, M. DREUX ainsi qu'à l'ensemble des agents des services techniques qui ont contribué à la qualité de l'environnement de la ville de Saint Gratien.

Mme le Maire se réjouit de la naissance de Chiara NEGRI née le 15 septembre 2008, fille de Mme Céline NEGRI, Educatrice de jeunes enfants au service « Les Souris vertes » et de Gaby GUERIN née le 14 octobre 2008, fille de Mme Sandrine GUYON, Chargée de programmations culturelles, Attachée, à la « Direction des Affaires Culturelles ».

Arrivée de M. MONGREDIEN à 20h50.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

❖ DECISION N°2008-0187 du 30 OCTOBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association le Bureau du Tibet.

❖ DECISION N°2008-0188 du 30 OCTOBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et la Communauté Tibétaine de France et ses amis.

❖ DECISION N°2008-0189 du 4 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association Frivole.

❖ DECISION N°2008-0190 du 5 NOVEMBRE 2008

Passation d'une convention avec la société « Côté découvertes » pour l'organisation d'une classe d'environnement à Mesquer du 3 au 10 février 2009.

❖ DECISION N°2008-0191 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section laïdo.

❖ DECISION N°2008-0192 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section Gymnastique d'entretien.

❖ DECISION N°2008-0193 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section AïKIDO.

❖ DECISION N°2008-0194 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Cercle Laïque.

❖ DECISION N°2008-0195 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Jeunesse Sportive Sannois-Saint Gratien.

❖ DECISION N°2008-0196 du 5 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Union Sportive communaux Clos Saint Paul.

- ❖ DECISION N°2008-0197 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Olympique Sannois/Saint Gratien.
- ❖ DECISION N°2008-0198 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Arts Martiaux de Saint Gratien.
- ❖ DECISION N°2008-0199 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Handball Club Saint Gratien Sannois.
- ❖ DECISION N°2008-0200 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Gymnastique volontaire.
- ❖ DECISION N°2008-0201 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien Cercle d'Escrime.
- ❖ DECISION N°2008-0202 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section Badminton.
- ❖ DECISION N°2008-0203 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section Roller Hokey.
- ❖ DECISION N°2008-0204 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association sportive de Saint Gratien section Tennis de table.
- ❖ DECISION N°2008-0205 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Club Nguyen Tan Nhi Ho.
- ❖ DECISION N°2008-0206 du 5 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la commune de Saint Gratien et l'association Entente Sannois Saint Gratien.
- ❖ DECISION N°2008-0207 du 7 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association « les Porteurs de rêves ».
- ❖ DECISION N°2008-0208 du 7 NOVEMBRE 2008
Passation d'une convention avec « Eric Martin Conseil » pour l'organisation d'une formation « techniques de cuisine » les 17 et 18 février 2009, les 21 et 22 avril 2009, les 7 et 8 juillet 2009.
- ❖ DECISION N°2008-0209 du 12 NOVEMBRE 2008
Annulation de la décision n°2008-0169 du 30 septembre 2008 concernant la passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'artiste Pierre Buraglio.
- ❖ DECISION N°2008-0210 du 12 NOVEMBRE 2008
Passation d'un avenant au contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et le festival théâtral du Val d'Oise.
- ❖ DECISION N°2008-0211 du 13 NOVEMBRE 2008
Maintenance de portes automatiques de la Médiathèque – Passation d'un contrat avec la société Record.
- ❖ DECISION N°2008-0212 du NOVEMBRE 2008
Passation d'une convention avec la société « Côté découvertes » pour l'organisation d'une classe d'environnement – Séjour à Saint Etienne de Baigorry .

- ❖ DECISION N°2008-0213 du 25 NOVEMBRE 2008
Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 49 bis et 51 boulevard Pasteur appartenant à Monsieur Marcel MIRABEL.
- ❖ DECISION N°2008-0214 du 25 NOVEMBRE 2008
Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 51 boulevard Pasteur appartenant à Monsieur Daniel SZWEC.
- ❖ DECISION N°2008-0215 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association Café Crème.
- ❖ DECISION N°2008-0216 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association Enfance et musique.
- ❖ DECISION N°2008-0217 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association Enfance et musique.
- ❖ DECISION N°2008-0218 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et la reliure Boulanger père et fils.
- ❖ DECISION N°2008-0219 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Marc BONNARD.
- ❖ DECISION N°2008-0220 du 25 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat à durée déterminé entre la ville de Saint Gratien et Marie-Amandine GRIPON.
- ❖ DECISION N°2008-0221 du 27 NOVEMBRE 2008
Passation d'un avenant n°1 au marché de nettoyage de la voirie et des espaces publics passé avec l'entreprise Fayolle.
- ❖ DECISION N°2008-0222 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0223 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0224 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0225 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0226 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0227 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0228 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.
- ❖ DECISION N°2008-0229 du 28 NOVEMBRE 2008
Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0230 du 28 NOVEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0231 du 28 NOVEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0232 du 28 NOVEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0233 du 28 NOVEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0234 du 28 NOVEMBRE 2008

Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française assurant des dispositifs prévisionnels de secours lors de l'ouverture au public de la patinoire provisoire de Saint Gratien.

❖ DECISION N°2008-0235 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Passation d'une convention financière avec la copropriété 4 boulevard Georgette Agutte – 4 à 18 allée des Raguénets.

❖ DECISION N°2008-0236 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0237 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

❖ DECISION N°2008-0238 du 1^{er} DECEMBRE 2008

Signature d'un contrat de partenariat publicitaire relatif à l'installation d'une patinoire provisoire, place Gambetta.

Questions portant sur les décisions :

Concernant la décision n°2008-0213 relative à l'exercice du droit de préemption urbain pour un bien sis 51 boulevard Pasteur, M. VALERY demande si l'aménagement évoqué est en rapport avec la future maison de retraite.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond par l'affirmative. Elle précise qu'actuellement, la commune est propriétaire de 72% du terrain.

Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1- Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

Mme EUSTACHE-BRINIO invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du rapport d'activité de la C.A.V.A.M.

En matière de logements sociaux, M. JOUANJAN indique à la lecture du rapport d'activité, qu'il est mentionné que la CAVAM compte 21% de logements sociaux. Il souligne cependant que prises individuellement, certaines d'entre elles n'atteignent pas le quota des 20% prévus par la loi SRU.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond à M. JOUANJAN que la constitution en Communauté d'Agglomération, permet de mutualiser et que par ailleurs, certaines villes qui étaient en dessous du quota rattrapent petit à petit leur retard.

M. VALERY sollicite des précisions quant aux emprunts contractés par la CAVAM. Sur un budget de 40 000 000 euros, il demande ce que cela peut représenter en pourcentage et à combien s'élèvent la TPU et les subventions de l'Etat.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que pour 2007 et 2008, la CAVAM n'a pas eu recours à l'emprunt. Elle ajoute que ce n'est pas prévu pour 2009. En ce qui concerne les parts de la TPU et les aides de l'Etat, Mme le Maire indique qu'elle communiquera les chiffres ultérieurement.

M. VALERY souhaite savoir si le poste de Police de référence est toujours celui d'Enghien-les-Bains.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise à M. VALERY que le poste de Police d'Enghien-les-Bains n'est pas la bonne appellation. Il s'agit du poste de Police d'Enghien/Montmorency constituant une seule unité administrative.

M. VALERY indique que le territoire de la CAVAM compte 103 000 habitants. Toutefois, il souligne que le Commissariat se situe dans une ville en dehors de celui-ci.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond qu'en l'état actuel, aucune réflexion n'est engagée pour une localisation sur le territoire de la CAVAM.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

2 – Modification du tableau des emplois.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que pour procéder à l'avancement de grade d'un éducateur des Activités Sportives et Physiques, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la transformation suivante :

Emploi	Situation ancienne	modification	Situation nouvelle
Educateur des APS 1 ^{ère} classe	0	Création : + 1	1

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois.

3 – Convention relative à l'intervention d'un médecin du CIG pour une mission de médecine préventive.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe les membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion propose à la signature des collectivités, une nouvelle convention de médecine préventive. La tarification, jusqu'à aujourd'hui, consistait en un paiement à l'acte.

Elle ajoute que le centre de gestion propose aujourd'hui, une facturation à la ½ heure (de 50,50€) de chaque mise à disposition du médecin.

Depuis un décret du 14 avril 2008, Mme le Maire précise que la fréquence des visites médicales obligatoires a été modifiée.

La nouvelle convention est fondée sur le principe du temps du médecin consacré aux collectivités, sachant que la majorité de l'action du médecin est consacrée aux visites médicales et que selon les besoins, il pourra lui être demandé de les réduire au profit d'une visite de locaux ou toute autre intervention ou observation nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un médecin du CIG pour une mission de médecine préventive.

1-1 Centres de vacances 2009.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle que chaque année, la Ville de Saint Gratien organise des séjours en direction des jeunes de 4 à 17 ans pendant l'été.

Elle précise que pour l'été 2009, vingt destinations de vacances sont proposées pour un total de 99 places. Le coût de ces séjours s'élève à 87 106 €. Le coût prévisionnel 2009 est de 97 500 euros. (comprenant le transport).

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose de fixer le montant des participations familiales des centres de vacances pour la période des mois de juillet et août 2009. Elle ajoute que les inscriptions se dérouleront à partir du samedi 21 mars 2009.

M. SENBEL regrette qu'il n'y ait qu'une centaine de places disponibles pour ces séjours par rapport à une population de 21 612 habitants à Saint Gratien. Par ailleurs, compte tenu de la conjoncture actuelle, il aurait souhaité une implication financière plus importante de la part de la municipalité afin de permettre à plus d'enfants de partir en vacances.

Mme ECHEGU-SANCHEZ intervient et précise que ce ne sont pas les seuls séjours qui sont organisés par la ville. Elle ajoute que les différentes structures de loisirs tel que le service jeunesse, ont également prévu des minis séjours. Mme ECHEGU-SANCHEZ précise que le nombre de cent places réservées chaque année, correspond aux besoins des enfants qui fréquentent les centres de loisirs sur la commune.

Le Conseil municipal,

APPROUVE les tarifs des centres de vacances 2009.

2-1 Revalorisation des tarifs de location des salles pour l'année 2009.

Mme BERTHIER propose aux membres du Conseil municipal de revaloriser de 3 % les tarifs de location des salles, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. VALERY demande si les modalités de réservation des salles en faveur des partis politiques restent inchangées.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond par l'affirmative et ajoute dans un souci de gestion des plannings des salles, qu'il convient de transmettre les demandes le plus tôt possible.

Le Conseil municipal,

EMET un avis favorable sur cette revalorisation de tarifs.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

3-1 Décision modificative n°2 au budget 2008.

M. LEVILAIN indique qu'il convient de procéder à différents mouvements entre chapitres.

L'équilibre de la décision modificative se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses
6488.810		-30 000,00
6531.021		+30 000,00
Total section de fonctionnement	0	0

	INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses
2313.4114.20		-20 092,80
2315.822		+20 092,80
Total section d'investissement	0	0

TOTAL DM2	0	0
------------------	----------	----------

Le Conseil municipal,

APPROUVE ces ajustements.

3-2 Budget primitif 2009.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que le budget primitif 2009 est élaboré suite au Débat d'Orientation Budgétaire proposé au Conseil municipal du mois de novembre 2008. C'est l'acte majeur de prévision pour la collectivité qui permet d'investir et d'assurer sa mission de service public. Ce document est établi avec l'ambition d'avancer pour l'intérêt des gratiennois et de répondre au mieux à leurs attentes.

Mme EUSTACHE-BRINIO remercie M. LEVILAIN ainsi que l'ensemble des Adjointes des différents secteurs et les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Mme le Maire donne la parole à M. LEVILAIN.

M. LEVILAIN rappelle que le Conseil municipal doit voter le budget primitif pour l'année 2009. Il déclare que la préparation de ce document a été élaborée dans des conditions difficiles compte tenu du contexte économique. Il souligne que ce budget a été réalisé avec ambition et exigence afin que celui-ci corresponde au mieux à la réalité.

Dans le cadre du projet de loi de finances élaboré au mois d'octobre, M. LEVILAIN explique que l'Etat a décidé de revaloriser l'enveloppe normée, montant des subventions consacrées aux collectivités, de 2%. Dans ce pourcentage ont été intégrés d'une part, le Fonds de Compensations de la TVA et d'autre part, les amendes de Police. La Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2009 augmentera donc en réalité de moins de 1%.

Au sein du budget primitif 2009, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,90%. Les dépenses de personnels évoluent de 2,55% par rapport à 2008. Hors personnels et frais financiers, les dépenses de fonctionnement diminuent de 4,8%. Cet effort de près de 5% s'avère être très important.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,62%. Cette évolution est due notamment à une augmentation des dotations, à une évolution des recettes tarifaires et à une progression des ressources fiscales.

M. LEVILAIN indique que l'augmentation des recettes de fonctionnement et la contraction des dépenses permettent de retrouver des perspectives d'amélioration de l'autofinancement.

En ce qui concerne les investissements prévus en 2009, M. LEVILAIN donne des indications sur les gros travaux à effectuer dans les écoles, l'enfouissement des réseaux rue Lacour, les travaux de voirie rue Philippe Dartis et les études sur la rue Victor Hugo, la réhabilitation du théâtre Jean Marais, la requalification du centre commercial des Raguenets etc...

Pour ce qui est de l'encours de dette, M. LEVILAIN explique que le taux d'endettement fin de l'année 2008 est de 838 euros/habitant. La moyenne en 2007 pour les communes de même strate était de 931 euros/habitant.

M. VALERY regrette dans le cadre du contexte économique national, que les marges de manœuvre des collectivités locales s'amenuisent de plus en plus. Il indique que la crise économique vire en crise sociale, avec la multiplication des plans de licenciements. M. VALERY constate que la municipalité prévoit une hausse de la fiscalité dont la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il estime que les habitants ne sont pas responsables de cette crise mais la subissent.

Sous prétexte d'économies, il déclare que le gouvernement asphyxie les collectivités territoriales en réduisant les subventions. Il s'interroge sur la pérennité de la Dotation de Solidarité Urbaine. Il souligne l'augmentation de 1% de la dotation globale de fonctionnement.

M. VALERY annonce que le groupe de l'opposition s'oppose au programme d'investissement maintenu par la municipalité en contradiction avec les difficultés réelles. Il demande si les travaux prévus en 2009 ne pourraient pas être différés. M. VALERY sollicite des précisions quant à l'augmentation des taux. Il demande également s'il est prévu de remettre en vigueur l'abattement général à la base afin de réduire la pression fiscale. Il relève que 80% des emprunts de la commune sont contractés chez DEXIA. Il souhaite une plus grande diversification des sources d'emprunts.

M. VALERY demande quelles mesures la municipalité envisage de mettre en place afin d'aider les Gratiennois à surmonter cette crise économique.

M. LEVILAIN intervient et précise que le recours à une augmentation de la fiscalité n'est pas une démarche simple. Il rappelle néanmoins, que la fiscalité n'a pas évolué depuis 1995 à Saint Gratien. Compte tenu du contexte économique, la commune ne peut se permettre de maintenir les taux à ce niveau. Il précise que le niveau du relèvement des taux d'imposition sera d'un effet extrêmement mesuré, et fonction de la modification des bases en mars 2009.

M. LEVILAIN ajoute que 91% des foyers payent la taxe d'habitation. La moyenne de la contribution par foyer fiscal est de 550 euros. Pour 20% d'entre eux, la cotisation s'élève à 100 euros par an. Il revient sur la diversification des emprunts et précise que DEXIA est la banque des collectivités locales, et qu'elle présentait avant la crise, les meilleures conditions de financement. En ce qui concerne le dernier emprunt, M. LEVILAIN précise que celui-ci a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne.

Mme EUSTACHE-BRINIO indique que la municipalité a toujours répondu au mieux aux attentes de la population. Elle explique que la commune continuera à mener sa politique sociale et restera très attentive à la situation des Gratiennois du fait de la situation économique actuelle.

Mme le Maire revient sur les difficultés des collectivités locales pour mener à bien leurs missions. Elle explique que les collectivités, tous partis politiques confondus, sont amenées à augmenter leurs taux compte-tenu de la conjoncture. Mme EUSTACHE-BRINIO ajoute que les collectivités, en investissant, soutiennent l'activité économique et donc l'emploi.

Dans la présentation du document, Mme VOLAT fait état de la réflexion pour le remplacement des départs des agents en fonction des gains de productivité réalisés. Elle demande si les prévisions de dépenses de personnel tiennent compte de cette orientation. Elle exprime son inquiétude quant à la diminution des dépenses de fonctionnement de 5%, hors charges de personnel.

M. VOLAT rappelle les quatre modalités pour équilibrer le budget selon elle : augmentation de la dette, réduction du programme d'investissement et du budget de fonctionnement et augmentation des taux. Elle aurait souhaité que le budget soit construit sur ces quatre postulats et pas uniquement sur une baisse des dépenses de fonctionnement. Elle ajoute à la lecture du document, ne pas avoir pris connaissance des chiffres du stationnement.

M. LEVILAIN revient sur la réduction des charges de fonctionnement opérée sur des dépenses qui n'engagent en rien le niveau des services rendus à la population. Il précise que les quatre critères énumérés par Mme VOLAT ont été pris en compte dans l'élaboration du budget 2009. M. LEVILAIN revient sur la remarque de Mme VOLAT relative aux chiffres du stationnement et précise que les dépenses s'élèvent à 160 000 euros et les recettes à 130 000 euros.

M. LEVILAIN précise enfin, qu'à chaque départ d'un agent, toutes les possibilités sont étudiées et pas uniquement le remplacement systématique.

M. DESCOUTS intervient pour expliquer les raisons qui le conduisent à voter contre ce budget 2009. Il estime pour sa part, qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter les recettes mais de travailler en priorité sur quatre axes de réflexion. Il indique avoir sollicité en début de mandature, la mise en place d'un audit des services rendus à la population en termes d'efficacité, de pertinence et de coût.

Dans cet objectif, M. DESCOUTS indique qu'il a proposé une réduction des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5% et une baisse du programme d'investissement. Il ne conçoit pas qu'il soit demandé un effort supplémentaire aux Gratiennois compte-tenu du contexte actuel. Il ajoute que le budget n'est pas adapté à la crise économique.

Mme EUSTACHE-BRINIO intervient en indiquant que le budget 2009, plus que les précédents, tient compte des événements économiques. La baisse des dépenses de fonctionnement en est une illustration. Néanmoins, la collectivité se doit de maintenir des services publics notamment pour les victimes de la crise. Mme le Maire donne la parole à M. LEVILAIN concernant les emprunts.

M. LEVILAIN explique que la commune de Saint Gratien a contracté trois emprunts adossés à des parités monétaires. Ils sont structurés avec des taux fixes de 3,25% à 3,35% et ce, jusqu'en 2012.

M. MONGREDIEN intervient et indique concernant la crise financière, que personne n'est à même de dire aujourd'hui ce qui arrivera à l'avenir. Il précise que 54% des Maires des petites et grandes communes augmentent leurs impôts, dont la ville de Paris, de 10%. M. MONGREDIEN n'est pas favorable à la réduction du budget de fonctionnement qui aurait un impact direct sur le personnel et l'emploi à Saint Gratien.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe pour sa part, qu'elle votera en faveur de ce budget et ajoute que la commune devra se montrer extrêmement vigilante quant à l'ensemble des dépenses, tant pour les charges de personnels que pour les charges de fonctionnement et d'investissement, pour 2009 et les années à venir.

M. DESCOUTS demande à ce que le vote du budget 2009 soit effectué à bulletin secret.

Mme le Maire soumet au vote la demande de vote à bulletin secret. La proposition est adoptée à 16 voix pour, soit plus du tiers des membres du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO soumet au vote du Conseil municipal, le vote du budget 2009 à bulletin secret.

Après dépouillement des votes :

POUR : 21

CONTRE : 7

ABSTENTIONS : 5

Le Conseil municipal,

ADOpte le Budget Primitif 2009 de la commune.

4-1 Adoption de la Charte des Maires pour l'environnement et l'association des Maires de France.

Mme BERNARDIN informe les membres du Conseil municipal que l'association des Maires de France (AMF) a présenté officiellement sa Charte des Maires pour l'environnement lors de la table ronde « *Développement durable : agir ensemble* », le jeudi 22 novembre 2007, organisée dans le cadre du 90ème Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France.

Elle explique que par leurs liens de proximité avec les citoyens, les nombreuses compétences qu'elles exercent et l'important patrimoine dont elles ont la gestion, les communes disposent de solides leviers pour agir en faveur de l'environnement sur leur territoire et impulser des comportements vertueux.

Au cours de l'année 2007, Mme BERNARDIN indique que l'AMF a rédigé un projet de Charte. Cette Charte s'est construite après un recensement d'expériences concrètes réalisées dans des communes reconnues comme pionnières en matière d'environnement et de développement durable, de tailles et de couleurs

politiques différentes. Ce recensement a été suivi d'un appel à propositions venant d'autres collectivités et d'une synthèse par la commission environnement et développement durable de l'AMF du 4 octobre 2007. Le texte final a été adopté par le Bureau de l'AMF du 17 octobre 2007 et présenté officiellement le 22 novembre 2007 lors du 90^e Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France.

Mme BERNARDIN explique que la signature de cette Charte par Madame le Maire de Saint Gratien permettra d'entériner la détermination du Conseil municipal d'amplifier l'ensemble de sa politique en faveur d'un développement durable, de la faire connaître à l'ensemble des maires de France et d'en communiquer par le biais de l'AMF.

Dans le deuxième axe de la charte, M. JOUANJAN regrette que celui-ci ne soit pas plus développé notamment en matière d'accessibilité et de transports pour les personnes handicapées.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise qu'il s'agit d'un document unique et qu'il ne peut y avoir quelconque modification. Concernant les problèmes liés à l'accessibilité des personnes handicapées, Mme le Maire rappelle qu'une Commission municipale sur l'accessibilité a été mise en place conformément à la loi. Ce point sera donc abordé lors des réunions de la Commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la Charte des Maires pour l'environnement et l'association des Maires de France.

5-1 Revalorisation des droits de voirie pour l'année 2009.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique qu'il est proposé d'augmenter de 3 % environ les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009, au stationnement de bennes et marchands ambulants ainsi qu'à la redevance appliquée aux échafaudages.

Le Conseil municipal,

APPROUVE cette revalorisation de tarifs.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

6-1 Avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Mme BLANC explique aux membres du Conseil municipal que la Ville de Saint Gratien a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006 pour la partie Jeunesse.

Elle rappelle que le Conseil municipal a délivré un accord de principe sur l'intégration au CEJ du volet Enfance sous la forme d'un avenant avant le 31 décembre 2008.

Mme BLANC ajoute qu'il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant concerné.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant concerné.

6-2 Revalorisation des tarifs funéraires pour l'année 2009.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'augmenter de 3 % environ les tarifs funéraires comprenant les concessions de cimetière, les opérations funéraires et les entrées et sorties au caveau provisoire, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil municipal,

APPROUVE cette revalorisation des tarifs.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOULIS, M. JOUANJAN

7-1 Attribution des subventions aux associations, au centre Communal d'Action Sociale et aux coopératives scolaires pour l'exercice 2009.

M. REYNES demande aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance des montants attribués aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale et aux coopératives scolaires pour l'exercice 2009.

M. SENBEL souligne la différence entre les subventions versées à la « Chorale mixte » (1 000 euros) et la « Chorale Sainte Cécile » (1 500 euros).

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que l'une de ces Chorales réalise un festival qui nécessite un budget plus important. Elle ajoute que les montants des subventions 2009 restent inchangés par rapport à 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de ces subventions.

7-2 Revalorisation des droits de place du marché municipal pour l'année 2009.

M. REYNES propose d'actualiser de 4,71% les tarifs actuels des droits de place du marché municipal selon la formule de révision des prix indiqués dans le contrat de concession, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil municipal,

APPROUVE cette revalorisation des droits de place du marché municipal pour l'année 2009.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOULIS, M. JOUANJAN

8-1 Revalorisation des loyers des logements communaux.

Mme EUSTACHE-BRINIO indique qu'il sera proposé au Conseil municipal d'augmenter les loyers des logements communaux de 2,95 %, au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil municipal,

APPROUVE cette revalorisation des loyers des logements communaux.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOULIS, M. JOUANJAN

Questions posées par le groupe « Saint Gratien Autrement » concernant:

➤ Le renouvellement du contrat de gestion de l'eau du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) et la position en matière de vote de l'élu délégué de la commune :

M. LEVILAIN informe que le régime de la régie intéressée a été privilégié avec 88 voix pour et 56 contre.

➤ La mise à disposition d'un moyen de transport pour les personnes âgées afin qu'elles se rendent aux magasins AUCHAN et BRICORAMA sur la commune de Soisy-Sous-Montmorency :

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle qu'un mini bus est mis à la disposition des habitants afin de leur permettre d'effectuer quelques démarches et de faire leurs courses au marché de Saint Gratien. Mme le Maire rappelle que des magasins sont implantés sur la ville, Champion, Franprix, Caténa et ED. De ce fait, elle n'est pas favorable à ce que la ville favorise les achats des habitants en dehors de la commune avec les deniers publics et qu'il apparait important de soutenir le commerce de proximité.

➤ Le renouvellement des Comités de quartier :

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que dans la dernière lettre du Maire, la commune a fait appel à des candidats qui ont ensuite été intégrés à leur demande, dans des groupes de quartiers. Elle informe que les Présidents de quartier ont été maintenus.

➤ Les causes de l'affaissement de chaussée, rue d'Ermont :

Mme le Maire indique que l'affaissement de chaussée située rue d'Ermont va être réparé par la SADE très rapidement. Elle précise que ce dégât a été occasionné par des problèmes de « bouche à clef » qui n'étaient pas conformes.

➤ Le mode de transmission des convocations des Commissions municipales :

Dans un souci d'organisation des services, Mme EUSTACHE-BRINIO précise que la méthode de transmission des convocations restera inchangée compte-tenu du nombre important de Commissions municipales.

➤ Des anomalies constatées à la tombée de la nuit sur la commune concernant l'éclairage public :

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle qu'il convient de prévenir les sapeurs pompiers qui se chargeront ensuite de joindre le collaborateur d'astreinte des services techniques.

Mme le Maire informe de la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu exceptionnellement, le vendredi 6 février 2009.

La séance est levée à 22 heures 55